

L'accueil des Enfants non scolarisés  
en Centre petite enfance

Eté 2026

Documents à fournir

- ✓ Un justificatif d'un mode de garde collectif antérieur
- ✓ Un certificat d'inscription de l'école affectée à la rentrée scolaire 2026-27
- ✓ La fiche de renseignements téléchargeable sur l'[Espace Famille \(https://www.espace-citoyens.net/rennes/espace-citoyens/\)](https://www.espace-citoyens.net/rennes/espace-citoyens/).
- ✓ Un courrier de demande (précisant notamment les périodes d'accueil souhaitées, si l'enfant a acquis la propreté, etc.)

A qui adresser la demande ?

- ✓ L'envoi de la fiche de renseignements ne vaut pas validation : elle est instruite par la Direction Éducation Enfance.
- ✓ Les différents documents sont à renvoyer par courriel à cette adresse : [deederogationsnonsco@ville-rennes.fr](mailto:deederogationsnonsco@ville-rennes.fr).
- ✓ La réponse sera adressée par courriel dans un délai de 15 jours.

Si la demande est acceptée

- ✓ Si la demande est acceptée, l'enfant sera accueilli en demi-journée, le matin (arrivée de l'enfant entre 7h45 et 9h30, départ entre 11h30 et 12h).
- ✓ Ces accueils à la demi-journée peuvent également avoir lieu durant le mois de juillet (en alternance par exemple avec des accueils en crèche) de manière à ce que la transition crèche / accueil de loisirs soit douce et progressive.
- ✓ Si les premiers accueils se déroulent bien, des accueils à la journée pourront être envisagés, après validation de la direction du centre.